



L'accessibilité du domicile peut évoluer avec le temps, comme les besoins et l'état de santé.
Envisager une autre forme de domicile passe:

1. par une **réflexion personnelle** sur ses besoins, sur ses attentes et sur ses ressources (personnelles, familiales, financières, physiques, matérielles, etc.).
 - > **Visiter des maisons de repos et lieux de vie adaptés** pour se faire une idée sur ce que l'on veut pour l'avenir, rencontrer des personnes qui y vivent, faire des séjours temporaires afin de se rassurer, d'aider à affiner ses volontés et aussi démystifier le changement de lieu de vie.
 - ➔ Visiter n'est pas un engagement définitif mais bien un moyen de faire son choix.
 - ➔ Rentrer un dossier dans une institution n'engage pas mais peut faciliter l'entrée en cas de problème de santé ou d'urgence.
2. par un **échange avec les proches**. Si ce n'est pas une démarche facile, elle en vaut la peine. Cela permet
 - > d'approfondir la réflexion et de faire connaître ses choix personnels pour l'avenir. Ceux-ci pourront être davantage respectés puisqu'ils seront connus.
 - > en cas de confusion, d'accident, ... que l'entourage sache quelle décision prendre pour respecter la volonté.
 - > de contrecarrer les mésententes familiales liées aux questions du choix d'un lieu de vie.
3. par une **aide éventuelle de professionnels** qui pourront donner des conseils pratiques, fournir des informations et répondre aux questions qui préoccupent.

Se projeter dans l'avenir et préparer le moment où la maison telle qu'elle est aujourd'hui ne sera plus adaptée (parce que les gestes de la vie quotidienne comme cuisiner, se laver, marcher, etc. deviendront difficiles) permettra de vivre cette étape de la vie plus sereinement et paradoxalement, permettra aussi de vivre plus longtemps chez-soi.





ALZHEIMER RÉFÉRENTIEL CAROLO 2017

ANTICIPER L'AVENIR AU NIVEAU DU LOGEMENT



POUR AIDER DANS CETTE RÉFLEXION,

- **La brochure de l'asbl SENOAH**
«Envisager aujourd'hui son chez-soi de demain.
Guide pour choisir son habitat»
<http://www.senoah.be/wp-content/uploads/2016/03/Brochure-@Web.pdf>,
+ quatre fascicules d'aide à la recherche d'un lieu de vie.
Ces outils sont téléchargeables gratuitement sur le site
<http://www.senoah.be/s'assumer/anticiper-l'avenir-au-niveau-logement>
(bas de la page)

> *Contact* : 081/22.85.98 – <http://www.senoah.be>



- **La Plate-forme Bien Vivre Chez Soi**, créée par la Région Wallonne, a pour but de permettre aux personnes qui ont des capacités restreintes de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions.

Elle a pour objectif

- d'informer les personnes sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie, via son site internet.
- de permettre aux personnes qui en font la demande, via le site, de recevoir GRATUITEMENT la visite d'un service conseil. Ce service proposera des solutions d'aménagement.

> *Contact* : <http://bienvivrechezsoi.be/>

- **Le Service «Alternative de Soins»** propose un accompagnement au domicile et travaille sur l'acceptation de l'entrée en maison de repos.

> *Contact* : 078/15.52.23

- **Alzheimer Belgique asbl** vous aide dans le choix de la maison de repos et accompagne l'aidant/famille dans son cheminement.

> *contact* : 02/428.28.10



C.H.U. de Charleroi

